

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2025****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2025_068****RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE DE
CHATOU EN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL**

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Pascal PONTY, Olivier LASSAL à Jean-Baptiste GODILLON, Pascale PATAT à Cécile DELAUNAY, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS à Jean-Manuel PARANHOS, Sophie LEFEBURE à Michèle GRELLIER, Pierre GUILLET à José TOMAS, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le Conservatoire de Chatou est reconnu depuis de nombreuses années pour la qualité de son enseignement et l'implication de son équipe pédagogique, tant dans l'apprentissage que dans le développement de projets artistiques. Il est devenu un véritable lieu de ressources et de rencontres culturelles.

En mars 2025, la commune a reçu une lettre du Préfet de la Région Île-de-France

l'informant que le classement du Conservatoire en tant que conservatoire à rayonnement communal prendra fin le 6 juin prochain.

Ce classement garantit un niveau de qualité et de professionnalisme identique dans tous les établissements d'enseignement artistique spécialisé, et permet de maintenir un réseau national cohérent pour l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

Le conseil municipal est donc invité à approuver la demande de renouvellement du classement du Conservatoire de Chatou en conservatoire à rayonnement communal.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'information transmise à la commission Culture-Tourisme-Evenementiel et Développement Economique et Commercial en date du 18 avril 2025,

Considérant que le conservatoire de Chatou est un lieu de ressources et de rencontres artistiques et dont l'enseignement est reconnu,

Considérant le classement du conservatoire en un conservatoire à rayonnement communal atteste d'un socle qualitatif et professionnel favorisant une grande diversité de profils,

Considérant que ce classement entre dans le cadre de la politique culturelle de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la demande de renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal de Chatou auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 21/05/2025